

N° 2018-06-19

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2018

Président : M. François de MAZIÈRES (sauf délibération n° 2018-06-03)

Sont présents :

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER (sauf délibérations n° 2018-06-09 à 11 et 13 à 24 – pouvoir M. THEVENOT), M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations n° 2018-06-09 à 11 et 13 à 24), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n° 2018-06-01 à 08 et 12 – pouvoir à M. de MAZIÈRES), Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET (sauf délibérations n° 2018-06-14 à 24), Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIÉ, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR (sauf délibérations n° 2018-06-01 à 03, 08 et 12), M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER (sauf délibérations n° 2018-06-14 et 15), M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n° 2018-06-07, 09 et 10), M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n° 2018-06-10 et 11 et 13 à 24), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibération n° 2018-06-11), Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, a donné pouvoir à M. Philippe BAUD,
M. Philippe BENASSAYA a donné pouvoir à M. Jean-François PEUMERY,
M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme JAQUEMET,
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,
M. Jean-Christophe LAPREE a donné pouvoir à M. Michel CROUZAT,
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme BRAU,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. Laurent DELAPORTE,
Mme Liliane HATTRY a donné pouvoir à Mme Annick PERILLON,
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoît DE SAINT-SERNIN,
Mme Carmise ZENON a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane HERMANN,
Mme Pascale RENAUD,
Mme Corinne BEBIN,
M. Erik LINQUIER.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 19 juin 2018

Date d'affichage du compte-rendu : 26 juin 2018

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Transfert de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) à Versailles Grand Parc.
Désignation des représentants de la communauté d'agglomération au sein du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVY) pour la commune de Châteaufort.**

□ **M. François DE MAZIERES, Président, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.5216-5-I-5° et L.5216-7 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L.211-7 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite MAPTAM) et notamment l'article 59 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe) et notamment l'article 76 ;

Vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;

Vu l'adhésion de la commune de Châteaufort au SIAHVY depuis 1945 pour la compétence gestion de la rivière ;

Vu la délibération n° 2014/40 du Conseil municipal de Châteaufort du 28 mars 2014 relative à la désignation des délégués du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVY) ;

Vu la délibération n° 2018-02-05 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 13 février 2018 relative au transfert de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) à la communauté d'agglomération / désignations au sein du Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de Gally (SMAERG) et du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB) et convention de délégation de compétence avec le Syndicat Hydreaulys ;

Vu le courrier du Président du SIAHVY du 31 janvier 2018 relatif à la substitution de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la commune de Châteaufort dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI ;

Vu les statuts du SIAHVY ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- Les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 ont acté le transfert obligatoire de la compétence relative à la « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI) aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, depuis cette date, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc doit prendre en charge, en lieu et place de ses communes membres, cette nouvelle compétence qui comprend, conformément à l'article L.211-7 du Code de l'environnement susvisé :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- Depuis 1945, la commune de Châteaufort, membre de la communauté d'agglomération, adhère au Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVY) pour la gestion de la rivière, intitulée depuis GEMAPI.

A cet effet, il convient que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se substitue à la commune de Châteaufort au sein de ce syndicat et désigne deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Sont proposés les candidats suivants :

	Titulaires	Suppléants
1	M. Emilien NIVET	M. Patrice BERQUET
2	M. Luc WATTELLE	M. Marc TOURELLE

Conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du CGCT, ces votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

Le Conseil communautaire décide :

- 1) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, suite au transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) à la communauté d'agglomération, à la désignation des représentants suivants pour la commune de Châteaufort au sein du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVY) :

	Titulaires	Suppléants
1	M. Emilien NIVET	M. Patrice BERQUET
2	M. Luc WATTELLE	M. Marc TOURELLE

2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents utiles liés à la substitution de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la commune de Châteaufort comme adhérent au sein du SIAHVY pour la compétence GEMAPI.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 56
Nombre de pouvoirs : 20
Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(1 abstention de M. Siméoni)

Certifié exécutoire suite à l'affichage le :
26 JUIN 2018

Et à la transmission en Préfecture le :
26 JUIN 2018

Pour le Président,
Par délégation,


Olivier BERTHELOT
Directeur général des services

Résumé de l'acte

078-247800584-20180625-2018-06-19-DE

Numéro de l'acte : 2018-06-19
Date de décision : lundi 25 juin 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Transfert de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) à Versailles Grand Parc. Désignation des représentants de la communauté d'agglomération au sein du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVY) pour la commune de Châteaufort.
Classification : 5.3 - Désignation de représentants
Rédacteur : Armelle SALVADOR
AR reçu le : 26/06/2018
Numéro AR : 078-247800584-20180625-2018-06-19-DE
Document principal : 2018-06-19 - désignations SIAHVY.pdf

Historique :

26/06/18 16:21	En cours de création	
26/06/18 16:23	En préparation	Armelle SALVADOR
26/06/18 17:06	Reçu	Armelle SALVADOR
26/06/18 17:06	En cours de transmission	
26/06/18 17:07	Transmis en Préfecture	
26/06/18 17:56	Accusé de réception reçu	

